



## **WP France 23**

# **Dossier de Demande d'Autorisation Unique Version consolidée Mars 2018**

Parc éolien de Vallaquins

La Neuville-Sire-Bernard (80)

## **Lettre de Demande**



WP France 23 SAS,  
Mme Marie PASCAL  
Tour Vista, 52 Quai de Dion Bouton,  
92800 Puteaux  
France

Préfecture du Pas-de-Calais  
Monsieur le Préfet Philippe DE MESTER  
51 Rue de la République  
80000 AMIENS

Puteaux, le 05 décembre 2016

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Unique du parc éolien de Vallaquins localisé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard (80).

Pièce jointe : délégation de pouvoir et demande de compléments complété d'un sommaire inversé.

*Version mise à jour le 01 mars 2018 suite à la demande de complément datée du 04 avril 2017.*

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Madame Marie PASCAL, munie d'une délégation de pouvoir, agissant pour le compte de la société WP France 23 SAS dont le siège est situé à Puteaux (92),

Ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance, pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter un parc éolien, soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur le site de Vallaquins (80).

Un premier dépôt du dossier a eu lieu en décembre 2016. Une demande de compléments a été établie par l'Unité Départementale du Hainaut de la DREAL de la région des Hauts-de-France en avril 2017. Ce relevé complété d'un sommaire inversé présente les parties du présent dossier d'autorisation unique y apportant des réponses.

Ce projet est constitué de 5 machines et 3 postes de livraison et sera exploité par la société WP France 23 SAS, société sœur de Global Wind Power SARL.

Vu la nature des activités envisagées sur site, les rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées sont concernées :

<b>Classement des activités</b>	<b>Rubrique n° 2980.1</b> Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m
<b>Volume des activités</b>	Nombre d'aérogénérateurs : 5 Hauteur du mât : 91 mètres Puissance unitaire : 3,6 MW Puissance maximum installée : 18 MW
<b>Régime Région d'affichage (km)</b>	A r = 6 km

Conformément aux articles R. 512-2 et suivants du Code de l'Environnement, pris pour l'application de la Loi N°76-633 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les caractéristiques techniques des diverses installations et activités, l'étude d'impact, l'étude de dangers sont jointes à la présente demande d'autorisation. Un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est également joint au dossier.

Conformément à l'article 27 du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement la notice d'hygiène et de sécurité ne fait plus partie du dossier d'autorisation tandis qu'un dossier urbanisme est joint, reprenant les éléments demandés au titre du code de l'urbanisme.

Les dispositions des articles R 512-6 et suivants du Code de l'Environnement stipulent que le dossier de Demande d'Autorisation doit comporter un plan d'ensemble à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>, une échelle réduite pouvant, à la requête du demandeur, être acceptée par l'administration. Compte tenu de l'emprise du site, nous sollicitons de joindre à notre demande un plan d'ensemble au 1/1000<sup>ème</sup> en remplacement de celui au 1/200<sup>ème</sup>, ceci afin de favoriser la lisibilité tout en apportant un degré de précision nécessaire.

Les informations relatives à la société WP FRANCE 23 qui sollicite l'autorisation d'exploiter, sont :

Raison sociale de la Société	WP FRANCE 23
Forme juridique	SAS
Adresse du siège social	52 Quai de Dion Bouton, 92800 PUTEAUX
Nom, prénom et qualité du signataire de la demande	Marie PASCAL, Chef de Projet éolien
N° SIRET	823 423 462 000 89
Code NAF / APE	3511 Z
Secteur d'activité	Energie éolienne
Catégorie d'activité	Production d'énergie

Identité du demandeur

Les installations concernées par la présente demande sont localisées ainsi :

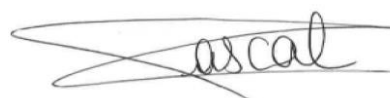
Eolienne / PDL	Coordonnées Lambert 93		Parcelles cadastrales		
	X	Y	Commune	Section	Numéro
Eolienne E1	665625	6961935	La Neuville-Sire-Bernard	ZA	9
Eolienne E2	665920	6961701	La Neuville-Sire-Bernard	ZA	94
Eolienne E3	665839	6961284	La Neuville-Sire-Bernard	ZA	98
Eolienne E4	665895	6960885	La Neuville-Sire-Bernard	ZA	37
Eolienne E5	666207	6960397	La Neuville-Sire-Bernard	ZB	152
PDL 1	665922	6960103	La Neuville-Sire-Bernard	ZB	93
PDL 2	665703	6961655	La Neuville-Sire-Bernard	ZA	74
PDL 3	666265	6960341	La Neuville-Sire-Bernard	ZB	159

Localisation des installations prévues

Enfin, Global Wind Power s'engage à prendre à sa charge le montant des frais relatifs à la publication de l'avis et à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

**Marie PASCAL**  
**Pour WP France 23**



## **Pièces demandées par l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement<sup>1</sup>**

- **Pièce n°1 : Dossier administratif**  
*Il présente les capacités techniques financières, les propriétés foncières et l'engagement de remise en état. Le calcul des Garanties Financières y est également présenté.*
  
- **Pièce n°2 Résumé non technique**
  
- **Pièce n°3 : Descriptif technique**  
*Il correspond à une présentation générale des aménagements du site et indique la nature et le volume des activités exercées, ainsi que le numéro des rubriques de la nomenclature des ICPE. Les deux modèles d'éoliennes sont exposés.*
  
- **Pièce n°4 : Etude d'impact (article R. 122-3 du Code de l'Environnement)**  
*Elle comporte :*
  - 1° une analyse de l'état initial du site et de son environnement.
  - 2° une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement et sur la santé,
  - 3° les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu,
  - 4° les mesures envisagées pour supprimer, limiter et sinon compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes,
  - 5° les conditions de remise en état du site après exploitation,
  - 6° une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets de l'installation,
  - 7° un résumé non technique qui sera présenté en pièce (n°2) indépendante.
  
- Evaluation des Risques Sanitaires**  
*Elle est liée à l'étude d'impact. Elle évalue les effets sur la santé.*
  
- **Pièce n°5 : Etude de dangers**  
*Elle expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident en précisant les mesures prises pour y remédier et les moyens de secours propres à l'établissement.*

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 27 du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement la notice d'hygiène et de sécurité ne fait plus partie du dossier d'autorisation.

➤ **Pièce n°6 : Dossier d'Urbanisme**

*L'identité de l'architecte auteur du projet.*

*La surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations*

*Une notice précisant (R\*431-8 du CU)*

*1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;*

*2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages,*

*Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R\*431-9 du CU) le plan des façades et des toitures (R\*431-10 du CU)*

*Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R\*431-10 du CU)*

*Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R\*431- 10 du CU)*

*Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R\*431-10 du CU)*

*Une photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R\*431-10 du CU)*

*La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions prévues à l'article A. 431-4 du code de l'urbanisme.*

➤ **Pièce n°7 : Cartes, plans et annexes**